

de convention par la Conférence internationale du travail à sa 15e session, le 18 juin 1931.

Convention concernant la protection des travailleurs occupés au chargement et au déchargement des bateaux contre les accidents (révisée en 1932), adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 16e session, le 27 avril 1932.

Convention concernant l'âge d'admission des enfants aux travaux non industriels, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 16e session, le 30 avril 1932.

Convention concernant les bureaux de placement payants, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 17e session, le 29 juin 1933.

Convention concernant l'assurance-vieillesse obligatoire des salariés des entreprises industrielles et commerciales, des professions libérales, ainsi que des travailleurs à domicile et des gens de maison, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 17e session, le 29 juin 1933.

Convention concernant l'assurance-vieillesse obligatoire des salariés des entreprises agricoles, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 17e session, le 29 juin 1933.

Convention concernant l'assurance-invalidité obligatoire des salariés des entreprises industrielles et commerciales, des professions libérales, ainsi que des travailleurs à domicile et des gens de maison, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 17e session, le 29 juin 1933.

Convention concernant l'assurance-invalidité obligatoire des salariés des entreprises agricoles, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 17e session, le 29 juin 1933.

Convention concernant l'assurance-décès obligatoire des salariés des entreprises industrielles et commerciales, des professions libérales, ainsi que des travailleurs à domicile et des gens de maison, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 17e session, le 29 juin 1933.

Convention concernant l'assurance-décès obligatoire des salariés des entreprises agricoles, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 17e session, le 29 juin 1933.

Convention concernant le travail de nuit des femmes (révisée en 1934), adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 18e session, le 19 juin 1934.

Convention concernant la réparation des maladies professionnelles (révisée en 1934), adoptée par la Conférence internationale du travail à sa 18e session, le 21 juin 1934.

Convention concernant la durée du travail dans les verreries à vitres automatiques, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 18e session, le 21 juin 1934.

Convention assurant aux chômeurs involontaires des indemnités ou des allocations, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 18e session, le 23 juin 1934.

Convention concernant l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 19e session, le 21 juin 1935.

Convention limitant la durée du travail dans les mines de charbon (révisée en 1935), adoptée

L'hon. M. DANDURAND.

comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 19e session, le 21 juin 1935.

Convention concernant la réduction de la durée du travail à quarante heures par semaine, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 19e session, le 22 juin 1935.

Convention concernant l'établissement d'un régime international de conservation des droits dans l'assurance invalidité-vieillesse-décès, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 19e session, le 22 juin 1935.

Convention concernant la réduction de la durée du travail dans les verreries à bouteilles, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 19e session, le 25 juin 1935.

Convention concernant la réglementation de certains systèmes particuliers de recrutement des travailleurs, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 20e session, le 20 juin 1936.

Convention concernant la réduction de la durée du travail dans les travaux publics, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 20e session, le 23 juin 1936.

Convention concernant les congés annuels payés, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 20e session, le 24 juin 1936.

Convention concernant le minimum de capacité professionnelle des capitaines et officiers de la marine marchande, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 21e session, le 24 octobre 1936.

Convention concernant les congés annuels payés des marins, adoptée comme projet de convention par la Conférence annuelle du travail à sa 21e session, le 24 octobre 1936.

Convention concernant les obligations de l'armateur en cas de maladie, d'accident ou de décès des gens de mer, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 21e session, le 24 octobre 1936.

Convention concernant l'assurance-maladie des gens de mer, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 21e session, le 24 octobre 1936.

Convention concernant la durée du travail à bord des navires et les effectifs, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 21e session, le 24 octobre 1936.

Convention fixant l'âge minimum d'admission des enfants au travail maritime (révisée en 1936) adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 22e session, le 24 octobre 1936.

Convention fixant l'âge minimum d'admission des enfants aux travaux industriels (révisée en 1937), adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 23e session, le 22 juin 1937.

Convention concernant l'admission des enfants aux travaux non industriels (révisée en 1937), adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 23e session, le 22 juin 1937.

Convention concernant la réduction de la durée du travail dans l'industrie textile, adoptée comme projet de convention par la Conférence internationale du travail à sa 23e session, le 22 juin 1937.

Convention concernant les prescriptions de sécurité dans l'industrie du bâtiment, adoptée